



Bonjour à tous,

Nous sommes heureux de pouvoir tenir nos activités d'automne de retour à l'école Sainte-Odile complètement rénovée, ainsi que dans nos autres installations utilisées.

Considérant les recommandations de la direction de la santé publique, nous avons préparé une nouvelle programmation qui est maintenant disponible au www.siso.ca. Le présent Guide vise à vous informer des efforts que nous avons déployés et des nouvelles procédures que nous mettons en place pour répondre au contexte de COVID-19, tout en continuant d'offrir un service de qualité pour notre clientèle.

Toutefois, il est important de comprendre que nous ne pourrions garantir un milieu sans COVID-19, qui soit exempt de contamination ou de contagion et vous devrez être en accord avec les risques associés à la participation de votre enfant à nos activités. Ainsi, nous recommandons aux personnes souffrant de conditions de santé vulnérables ou habitant avec une de ces personnes d'éviter de s'inscrire et de participer à nos activités.

1. Dans quel contexte se feront les activités de loisirs?

Notre offre de service se fera dans le respect des grands indicateurs qui nous ont été prescrits par l'Institut de la Santé Publique de Québec (INSPQ), soit :

1.1 Distanciation physique

Favoriser un espace entre les participants et organiser l'environnement physique favorisant le maintien de cette distance entre tous les individus (dans les cours qui le permettent).

Exemples d'ajustements : moins de participants autorisés par groupe, ajout de période de battement entre les heures d'activités, etc.

1.2 Limitation des contacts physiques

Réduire au minimum les contacts directs et indirects entre les individus notamment en apportant des ajustements entourant l'accès et la pratique de nos activités.

Exemples d'ajustements : Plus d'ateliers éducatifs individuels lors des cours sportifs, trousse de matériel individuelles dans les cours de dessins, etc.

1.3 Mesures d'hygiène

Appliquer et faire respecter rigoureusement les règles sanitaires

Exemples d'ajustements : Lavage des mains avant les activités, nettoyage et désinfection du matériel, etc.

1.4 Assurer un suivi des participants

Consigner un registre des présences lors de chacune des activités.

Exemples d'ajustements : Questions relatives à la COVID-19 posées par l'animateur à chaque début de cours.

2. Quelles sont les nouvelles modalités générales des activités de loisirs

2.1 En vous inscrivant ou en inscrivant un membre de votre famille au SLSO, vous affirmez qu'avant chaque présence à l'une de nos activités ou avant de pénétrer dans l'une de nos installations :

- 1- Vous n'avez PAS voyagé à l'extérieur du pays dans les 14 derniers jours;
- 2- Vous n'avez PAS eu un contact étroit ou n'habitez PAS avec un cas confirmé ou suspecté de la COVID-19.
- 3- Vous ne souffrez d'AUCUN des symptômes suivants : fièvre, toux, difficulté respiratoire ou perte subite de l'odorat ou du goût.
- 4- Vous n'êtes PAS en attente d'un résultat de test pour la COVID-19.
- 5- Vous n'êtes PAS atteint de la COVID-19.
- 6- En cas de tout changement à l'une des clauses ci-haut mentionnées, vous convenez de ne pas vous présenter à votre activité et d'en aviser sans délai le SLSO en faisant parvenir un courriel au information@slo.ca et communiquerez avec la Direction de la Santé Publique en appelant au 1-877-655-4545, afin d'obtenir des consignes de leur part.

2.2 La session sera de 10 semaines pour toutes nos activités, adultes, enfants et musique pour toute la session d'automne 2020.

2.3 Le coût des activités subventionnées pour les enfants sera de 3,00\$/hr, soit 30\$ pour une session de 10 cours d'une heure. Le coût de base étant de 2,60\$/hr, des frais de 0,40\$/hr sont ajoutés afin de pallier les dépenses additionnelles que la COVID engendre tels que : La prise en charge des enfants lors de l'accueil et du départ des enfants, le temps supplémentaire nécessaire aux entraîneurs pour faire la désinfection du matériel entre les groupes, les coûts du matériel de désinfection et de protection, etc.

2.4 Le coût des activités pour les adultes varie selon le type d'activités. Certaines tarifications ont dû faire l'objet d'ajustements en raison de différents facteurs tels que : la baisse du nombre de participants autorisés par groupe, du temps supplémentaire nécessaire aux entraîneurs pour faire la désinfection du matériel entre les groupes, les coûts du matériel de désinfection et de protection, etc.

2.5 Le port du couvre-visage est **obligatoire** pour les enfants de 10 ans et plus, adultes, et les membres du personnel lorsqu'ils sont en déplacements dans les espaces communs des installations. Une fois en place dans le local désigné pour la pratique de l'activité, le port du couvre-visage devient facultatif.

2.6 Le SLSO utilisant des installations appartenant à des tiers (École Ste-Odile et YMCA-Cartierville) tous les membres et participants à nos activités ont l'OBLIGATION de se conformer et de suivre les protocoles et directives émis par les gestionnaires de ces installations dès leurs arrivées sur les lieux en plus de celles émises par le SLSO. Ces directives peuvent contenir des obligations telles que :

- L'inscription à un registre des participants lors de chaque entrée dans les installations;

- La désinfection des mains dès l'entrée dans les installations;
- Le respect des marquages aux sols pour les déplacements;
- Le respect des indications affichées dans les différents lieux et locaux (ex : salles de toilettes, utilisation des abreuvoirs, espaces communs, etc.)
- Le respect des accès aux différents locaux autorisés durant les activités (locaux, gymnases, vestiaires, etc.)

2.7 À ces modalités générales en lien avec la COVID-19, s'ajoutent aussi nos **RÈGLEMENTS ET POLITIQUES** réguliers, tel qu'indiqué sur notre module d'inscriptions AMILIA.

3. Procédures générales pour nos ACTIVITÉS-ENFANTS se déroulant à l'École Ste-Odile :

3.1 ARRIVÉE et PRISE EN CHARGE DES ENFANTS :

L'arrivée et la prise en charge des enfants peuvent être différentes dépendamment si l'activité se fait en semaine dès la fin des classes à 15h15 à l'École Ste-Odile ou pour les cours débutants plus tard ou la fin de semaine. Voici donc les différentes procédures :

3.1.1 ACTIVITÉS EN SEMAINE DÈS 15H15 :

- Si l'enfant participant à une activité est un élève à l'École Ste-Odile, celui-ci aura deux possibilités à la fin de sa journée de cours :
 - A) S'il est inscrit au service de garde, il s'y dirigera pour aller porter ses effets personnels. Par la suite, il devra se diriger au gymnase-1 où son animateur le prendra en charge.
 - B) S'il n'est PAS inscrit au service de garde, il se dirigera directement au gymnase-1 avec ses effets personnels dès la fin de ses cours où son animateur le prendra en charge.
 - C) Si l'enfant participant à une activité n'est pas élève à l'École Ste-Odile et arrive de l'extérieur, il devra se présenter à la porte d'entrée du Service des Loisirs Ste-Odile et attendre qu'un responsable lui donne accès pour se diriger au gymnase-1 où son animateur le prendra en charge.
- Il est de la responsabilité des participants de respecter le 2m de distanciation entre eux lors de l'attente à l'extérieur des bâtiments.
- Dès la prise en charge du participant par l'animateur, tous devront se désinfecter les mains avant de débiter l'activité.

- Dans ces trois situations (A, B et C), il est de la responsabilité du parent de s'assurer de bien informer son enfant de l'endroit où il devra se diriger à la fin des cours et d'en informer le personnel scolaire requis (professeur et/ou responsables du service de garde).

3.1.2 TOUTES AUTRES ACTIVITÉS NE DÉBUTANT PAS À 15H15 EN SEMAINE :

- Tous les enfants participants aux activités doivent se présenter devant la porte extérieure du Service des Loisirs Ste-Odile 15 minutes avant le début des activités.
- Il est de la responsabilité des participants de respecter le 2m de distanciation entre eux lors de l'attente à l'extérieur des bâtiments.
- L'animateur viendra chercher tout le groupe à l'extérieur du bâtiment et le prendra en charge pour la durée de l'activité. Il dirigera les participants à l'intérieur, assurant la désinfection des mains et la circulation dans les corridors jusqu'aux lieux des activités.
- Si un enfant n'est pas arrivé lors de la prise en charge du groupe, il ne pourra avoir accès à l'activité et le cours ne pourra être remboursé.

3.2 DÉPARTS DES ENFANTS À LA FIN DES ACTIVITÉS :

À la fin de chacune des activités, l'animateur accompagnera les enfants à l'extérieur devant la porte du Service des Loisirs Ste-Odile.

- Il est de l'entière responsabilité des parents de s'assurer d'être présent à l'heure précise de la fin de l'activité indiquée à l'horaire. À défaut, l'enfant sera pris en charge par un responsable du SLSO et les frais de retard prescrits seront immédiatement appliqués.
- Pour une activité en semaine, **si un enfant est élève à l'École Ste-Odile ET est inscrit au service de garde scolaire**, l'enfant y sera dirigé dès la fin de l'activité.

3.3 PRÉSENCE DES PARENTS LORS DES ACTIVITÉS :

À l'exception des cours de musique* où un parent pourrait attendre son enfant à l'extérieur du local de cours, AUCUN parent n'est admis à l'intérieur des installations afin de conduire, attendre ou reprendre son enfant lors des activités.

*L'exception pour les cours de musique résulte du fait que l'activité n'est que de 30 minutes et en leçon privée d'un seul participant à la fois.

4. Procédures générales pour nos ACTIVITÉS-ADULTES se déroulant à l'École Ste-Odile :

4.1 ARRIVÉE et PRISE EN CHARGE DES PARTICIPANTS :

- Les participants pourront entrer dans l'installation 10 minutes avant l'heure de début de l'activité. Il se pourrait que les participants doivent attendre l'autorisation de l'animateur avant de faire leurs entrées.
- Dès leur entrée dans les installations, les participants devront :
 - Porter un couvre-visage;
 - Se désinfecter les mains;
 - Se déplacer en suivant le marquage au sol;
 - Se diriger directement au local identifié à leur activité;
- Jusqu'à nouvel ordre, l'accès aux vestiaires sera limité selon les modalités prescrites au cours de la session. Les participants devront pour le moment arriver et quitter en tenue sportive dans la mesure du possible.
- Au début de chacune des activités, l'animateur prendra les présences et pourrait vous poser des questions en lien avec la COVID-19.
- Aucun accès aux installations ne sera autorisé après l'heure du début de l'activité. En cas de retard, le cours manqué ne pourra être remboursé.

4.2 DÉPART DES PARTICIPANTS :

- **Dès la fin de l'activité, les participants sont invités à quitter les installations :**
- Dans les 10 minutes suivant la fin de l'activité
- Désinfecter tout matériel emprunté lors de l'activité (ex. : raquettes de badminton)
- Porter le couvre-visage dès la sortie du local de cours
- Éviter l'utilisation des salles de bain et vestiaires
- Se déplacer en suivant le marquage au sol
- Se diriger directement vers la sortie indiquée par l'animateur.

5. Procédures générales pour nos ACTIVITÉS-ADULTES se déroulant au YMCA-Cartierville :

5.1 ARRIVÉE et PRISE EN CHARGE DES PARTICIPANTS :

- Les participants pourront entrer dans l'installation 15 minutes avant l'heure de début de l'activité.
- Dès leur entrée dans les installations, les participants devront :
 - Porter un couvre-visage;
 - Se désinfecter les mains;
 - Se déplacer en suivant le marquage au sol;
 - Suivre les procédures d'accès mises en place et prescrites par le YMCA-Cartierville.
- Au début de chacune des activités, l'animateur prendra les présences et pourrait vous poser des questions en lien avec la COVID-19.
- En cas de retard, l'accès à l'activité pourrait être refusé et le cours manqué ne pourra être remboursé.

5.2 DÉPART DES PARTICIPANTS :

- Vous devrez quitter les installations dans les 10 minutes suivant la fin de l'activité par la sortie indiquée par l'animateur.
- Désinfecter tout matériel emprunté lors de l'activité (ex. : raquettes de badminton).
- Porter le couvre-visage dès la sortie du local de cours.
- Suivre les procédures de sortie mises en place et prescrites par le YMCA-Cartierville.

6. Procédures détaillées pour chacune des activités :

6.1 BADMINTON ADULTE à l'école Ste-Odile: 16 participants par groupes maximum

- Avant de vous présenter à l'activité, vous déclarez que votre état de santé en lien avec la COVID-19 tel qu'indiqué à la section 2.1 demeure inchangé.
- Arrivée 10 minutes avant le début de l'activité.
- Suivre les procédures d'accueil indiquées à la section 4.
- Favoriser l'arrivée déjà en vêtements sportifs et éviter l'utilisation des vestiaires.
- Favoriser l'utilisation de votre propre raquette.
- Avoir sa propre bouteille d'eau. Il est interdit de s'abreuver directement à l'abreuvoir.

- La pratique de l'activité se fait entre tous les participants inscrits au groupe. C'est donc dire que les matchs pourront se faire en simple, en double et en changeant de partenaires et d'adversaires sur tous les terrains offerts durant l'activité.
- Respecter une distance de 2m entre les participants entre les matchs dans les déplacements et sur les bancs lors de l'attente entre les matchs.
- Quitter les installations dans les 15 minutes suivant la fin des activités en évitant l'utilisation des vestiaires et le changement de vêtements dans les espaces communes.

6.2 BANDES DESSINÉES ENFANT à l'école Ste-Odile : 12 participants par groupe maximum

- Avant de vous présenter à l'activité, vous déclarez que votre état de santé en lien avec la COVID-19 tel qu'indiqué à la section 2.1 demeure inchangé.
- Arrivée 15 minutes avant le début de l'activité.
- L'animateur procédera à la désinfection du local avant le début de l'activité.
- Suivre les procédures d'accueil indiquées à la section 3.
- Chaque participant se verra prêter une trousse de dessin individuelle pour la durée de la session. Cette trousse sera remise aux participants au début de chaque cours et maintenue dans des sacs hermétiques individuels entre les cours.
- Avoir sa propre bouteille d'eau. Il est interdit de s'abreuver directement à l'abreuvoir.
- Les participants se verront attribuer une place au local d'art et devront respecter une distance de 1m entre eux et éviter les déplacements durant l'activité.
- Quitter les installations dans les 10 minutes suivant la fin des activités.
- L'animateur procédera à la désinfection du local avant l'arrivée du groupe suivant.

6.3 BASKETBALL ENFANT à l'école Ste-Odile: 16 participants maximum par groupes

- Avant de vous présenter à l'activité, vous déclarez que votre état de santé en lien avec la COVID-19 tel qu'indiqué à la section 2.1 demeure inchangé.
- Arrivée 15 minutes avant le début de l'activité.
- L'animateur procédera à la désinfection du matériel (tel que les ballons) avant le début de l'activité. Il n'y aura pas d'utilisation de dossard lors de cette activité.
- Suivre les procédures d'accueil indiquées à la section 3.
- Les ateliers d'apprentissages techniques favoriseront le développement des aptitudes individuelles. Il y aura par la suite des matchs organisés entre les participants.
- Avoir sa propre bouteille d'eau. Il est interdit de s'abreuver directement à l'abreuvoir.
- Les participants devront respecter une distance de 1m entre eux dans les moments de pauses durant l'activité.
- Quitter les installations dans les 10 minutes suivant la fin des activités.
- L'animateur procédera à la désinfection du matériel avant l'arrivée du groupe suivant.

6.4 CARDIO-MUSCULATION ADULTE à l'école Ste-Odile : 20 participants max. par groupes

- Avant de vous présenter à l'activité, vous déclarez que votre état de santé en lien avec la COVID-19 tel qu'indiqué à la section 2.1 demeure inchangé.
- Arrivée 10 minutes avant le début de l'activité.
- Suivre les procédures d'accueil indiquées à la section 4.
- Favoriser l'arrivée déjà en vêtements sportifs et éviter l'utilisation des vestiaires.
- Apportez votre propre matériel si tel indiqué par l'animateur (ex : matelas de Yoga si nécessaire).
- Avoir sa propre bouteille d'eau. Il est interdit de s'abreuver directement à l'abreuvoir.
- Respecter une distance de 2m entre les participants durant les ateliers.
- Quitter les installations dans les 15 minutes suivant la fin des activités en évitant l'utilisation des vestiaires et le changement de vêtements dans les espaces communes.

6.5 DANSES HIP-HOP ET FUNKY JAZZ ENFANT à l'école Ste-Odile: 12 participants max. par gr.

- Avant de vous présenter à l'activité, vous déclarez que votre état de santé en lien avec la COVID-19 tel qu'indiqué à la section 2.1 demeure inchangé.
- Arrivée 15 minutes avant le début de l'activité.
- L'animateur procédera à la désinfection du local avant le début de l'activité.
- Suivre les procédures d'accueil indiquées à la section 3.
- Avoir sa propre bouteille d'eau. Il est interdit de s'abreuver directement à l'abreuvoir.
- Les participants se verront attribuer une place au local et devront respecter une distance de 1m entre durant l'activité.
- Les chorégraphies seront sans contact entre les participants.
- Quitter les installations dans les 10 minutes suivant la fin des activités.
- L'animateur procédera à la désinfection du local avant l'arrivée du groupe suivant.

6.6 ÉCHECS ENFANT à l'école Ste-Odile : 16 participants par groupe maximum

- Avant de vous présenter à l'activité, vous déclarez que votre état de santé en lien avec la COVID-19 tel qu'indiqué à la section 2.1 demeure inchangé.
- Arrivée 15 minutes avant le début de l'activité.
- L'animateur procédera à la désinfection du local et du matériel avant le début de l'activité;
- Suivre les procédures d'accueil indiquées à la section 3.
- Avoir sa propre bouteille d'eau. Il est interdit de s'abreuver directement à l'abreuvoir.
- Les participants se verront attribuer une place au local d'art et devront respecter une distance de 1m entre eux et éviter les déplacements durant l'activité.
- Quitter les installations dans les 10 minutes suivant la fin des activités.

6.7 HOCKEY COSOM ENFANT à l'école Ste-Odile: 16 participants par groupe maximum

- Avant de vous présenter à l'activité, vous déclarez que votre état de santé en lien avec la COVID-19 tel qu'indiqué à la section 2.1 demeure inchangé.
- Arrivée 15 minutes avant le début de l'activité.
- L'animateur procédera à la désinfection du matériel (tel que les balles, bâtons et lunettes de sécurité) avant le début de l'activité. Il n'y aura pas d'utilisation de dossard lors de cette activité.
- Il n'y aura pas d'utilisation des équipements de gardien de but. Des cibles de précisions donnant des points et permettant de développer les habiletés des lancers seront favorisées.
- Suivre les procédures d'accueil indiquées à la section 3.
- Avoir sa propre bouteille d'eau. Il est interdit de s'abreuver directement à l'abreuvoir.
- Quitter les installations dans les 10 minutes suivant la fin des activités.
- L'animateur procédera à la désinfection du matériel avant l'arrivée du groupe suivant.

6.8 HOCKEY COSOM ADULTE au YMCA: 14 participants maximum par groupe

- Avant de vous présenter à l'activité, vous déclarez que votre état de santé en lien avec la COVID-19 tel qu'indiqué à la section 2.1 demeure inchangé.
- Arrivée 15 minutes avant le début de l'activité.
- Suivre les procédures d'accueil indiquées à la section 5.
- Favoriser l'arrivée déjà en vêtements sportifs et éviter l'utilisation des vestiaires.
- Utiliser son propre équipement. Aucun équipement ne pourra être prêté (ex. : lunettes de sécurité, bâtons, gants, etc.).
- Avoir sa propre bouteille d'eau. Il est interdit de s'abreuver directement à l'abreuvoir.
- Respecter une distance de 2m entre les participants entre les matchs.
- Quitter les installations dans les 15 minutes suivant la fin des activités en évitant l'utilisation des vestiaires et le changement de vêtements dans les espaces communes.

6.9 KARATÉ ENFANT à l'école Ste-Odile : 20 participants par groupe maximum

- Avant de vous présenter à l'activité, vous déclarez que votre état de santé en lien avec la COVID-19 tel qu'indiqué à la section 2.1 demeure inchangé.
- Arrivée 15 minutes avant le début de l'activité.
- L'animateur procédera à la désinfection du matériel (tel que cibles de frappes) avant le début de l'activité.
- Suivre les procédures d'accueil indiquées à la section 3.
- Les ateliers d'apprentissages techniques favoriseront le développement des aptitudes individuelles.
- Avoir sa propre bouteille d'eau. Il est interdit de s'abreuver directement à l'abreuvoir.
- Les participants devront respecter une distance de 1m entre eux durant l'activité.
- Quitter les installations dans les 10 minutes suivant la fin des activités.

- L'animateur procédera à la désinfection du matériel avant l'arrivée du groupe suivant.

6.10 KARIBOU PARENT-ENFANT LOUPS FILOUS et RENARDS DÉBROUILLARDS à l'école Ste-Odile : 10 duos parent-enfant maximums par groupe

- Avant de vous présenter à l'activité, vous déclarez que votre état de santé et celui de votre enfant en lien avec la COVID-19 tel qu'indiqué à la section 2.1 demeure inchangés.
- Arrivée 15 minutes avant le début de l'activité.
- L'animateur procédera à la désinfection du matériel avant le début de l'activité.
- Suivre les procédures d'accueil indiquées à la section 3.
- Les ateliers d'apprentissages techniques favoriseront le développement des aptitudes individuelles. Le parent sera responsable de suivre et guider son enfant tout au long de l'activité.
- Avoir sa propre bouteille d'eau. Il est interdit de s'abreuver directement à l'abreuvoir.
- Les participants devront respecter une distance de 1m entre eux durant l'activité.
- Quitter les installations dans les 10 minutes suivant la fin des activités.
- L'animateur procédera à la désinfection du matériel avant l'arrivée du groupe suivant.

6.11 MUSIQUE ENFANT ET ADULTE à l'école Ste-Odile: 1 participant par séance

- Avant de vous présenter à l'activité, vous déclarez que votre état de santé en lien avec la COVID-19 tel qu'indiqué à la section 2.1 demeure inchangé.
- Arrivée 10 minutes avant le début de l'activité.
- L'animateur procédera à la désinfection du local et du matériel avant le début de l'activité.
- Suivre les procédures d'accueil indiquées à la section 3 et 4.
- Avoir sa propre bouteille d'eau. Il est interdit de s'abreuver directement à l'abreuvoir.
- Les participants de 10 ans et plus devront porter un couvre-visage TOUT AU LONG DE L'ACTIVITÉ.
- Quitter les installations dans les 5 minutes suivant la fin des activités.
- L'animateur procédera à la désinfection du local avant l'arrivée du participant suivant.

6.12 SOCCER ENFANT à l'école Ste-Odile: 16 participants maximum par groupe

- Avant de vous présenter à l'activité, vous déclarez que votre état de santé en lien avec la COVID-19 tel qu'indiqué à la section 2.1 demeure inchangé.
- Arrivée 15 minutes avant le début de l'activité.
- L'animateur procédera à la désinfection du matériel (tel que les ballons) avant le début de l'activité. Il n'y aura pas d'utilisation de dossard lors de cette activité.
- Suivre les procédures d'accueil indiquées à la section 3.
- Les ateliers d'apprentissages techniques favoriseront le développement des aptitudes individuelles. Il y aura par la suite des matchs organisés entre les participants.
- Avoir sa propre bouteille d'eau. Il est interdit de s'abreuver directement à l'abreuvoir.

- Les participants devront respecter une distance de 1m entre eux dans les moments de pauses durant l'activité.
- Quitter les installations dans les 10 minutes suivant la fin des activités.
- L'animateur procédera à la désinfection du matériel avant l'arrivée du groupe suivant.

6.13 VOLLEYBALL ADULTE au YMCA : 12 participants maximum

- Avant de vous présenter à l'activité, vous déclarez que votre état de santé en lien avec la COVID-19 tel qu'indiqué à la section 2.1 demeure inchangé.
- Arrivée 15 minutes avant le début de l'activité.
- Suivre les procédures d'accueil indiquées à la section 5.
- Favoriser l'arrivée déjà en vêtements sportifs et éviter l'utilisation des vestiaires.
- Utiliser son propre équipement. Aucun équipement ne pourra être prêté (ex. : ballons).
- Avoir sa propre bouteille d'eau. Il est interdit de s'abreuver directement à l'abreuvoir.
- Respecter une distance de 2m entre les participants entre les matchs.
- Quitter les installations dans les 15 minutes suivant la fin des activités en évitant l'utilisation des vestiaires et le changement de vêtements dans les espaces communes.

6.14 YOGA VINYASA, YOGA DOUX ET PILATES ADULTE à l'école Ste-Odile: 20 participants maximum par groupe.

- Avant de vous présenter à l'activité, vous déclarez que votre état de santé en lien avec la COVID-19 tel qu'indiqué à la section 2.1 demeure inchangé.
- Arrivée 10 minutes avant le début de l'activité.
- Suivre les procédures d'accueil indiquées à la section 4.
- Favoriser l'arrivée déjà en vêtements sportifs et éviter l'utilisation des vestiaires.
- Apportez votre propre matelas de Yoga.
- Une fois installé à votre espace au gymnase en respectant une distance de 2m avec les autres participants, vous devrez éviter tout déplacement durant l'activité.
- Avoir sa propre bouteille d'eau. Il est interdit de s'abreuver directement à l'abreuvoir.
- Quitter les installations dans les 15 minutes suivant la fin des activités en évitant l'utilisation des vestiaires et le changement de vêtements dans les espaces communes.

7. OBLIGATIONS DES EMPLOYÉS DU SLSO

Afin d'assurer la sécurité de nos participants et leur propre sécurité, les employés du SLSO devront aussi se conformer aux obligations suivantes :

- Tous devront remplir un formulaire de déclaration des symptômes liés à la COVID-19 lors de CHAQUE arrivée sur les lieux de travail, soit le Google Form en ligne affiché aux entrées du bâtiment de l'école Ste-Odile répondant aux questions suivantes :
 - 1- Avez-vous voyagé à l'extérieur du pays dans les 14 derniers jours?
 - 2- Avez-vous été en contact étroit ou n'habitez PAS avec un cas confirmé ou suspecté de la COVID-19?
 - 3- Souffrez-vous d'un des symptômes suivants : fièvre, toux, difficulté respiratoire ou perte subite de l'odorat ou du goût?
 - 4- Êtes-vous en attente d'un résultat de test pour la COVID-19?
 - 5- Êtes-vous atteint de la COVID-19?

- Tous devront effectuer une désinfection des mains dès leur entrée dans les installations, au début et à la fin de chacune des activités, ainsi qu'après avoir effectué toutes désinfections de locaux et/ou de matériel.

- Tous devront porter le couvre-visage lors de déplacements dans les aires communes des installations.

- Tous devront se conformer aux ajustements en milieu de travail en lien avec la COVID-19 tel que prescrit par la CNESST.

- Avant chacun des cours, l'animateur devra prendre possession de sa trousse de désinfection individuelle lui étant attribuée avant de prendre place à son local. Cette trousse inclura :
 - Une bouteille de désinfectant pour les mains, accessible aux participants;
 - Une bouteille de nettoyant;
 - Des lingettes de désinfection;
 - Un masque de protection;
 - Des gants;
 - Une protection oculaire.

- L'animateur procèdera à la désinfection de tout matériel ayant été prêté ou utilisé par les participants à la fin de chaque cours.

- La coordination du SLSO fera un suivi hebdomadaire de la disponibilité en inventaire du matériel et nécessaire de désinfection.